

CHOIX DE SECTEURS PROPOSÉS

MASCOUCHE 65 ANS ET +

Programme Habitation à loyer modique (HLM)

3072, boulevard Mascouche (ascenseur)

1 c.c. 3 ½ 2 c.c. 4 ½

TERREBONNE 50 ANS ET +

Programme Habitation à loyer modique (HLM)

Secteur Terrebonne centre-ville (770, rue Piché ascenseur et 585, rue De Livaudière) **65 ans et +**

1 c.c. 3 ½ 2 c.c. 4 ½ 2 c.c. handicapé 4 ½

Secteur Côte de Terrebonne (315, Côte de Terrebonne/ à la limite de Bois des Filion) **50 ans et +**

1 c.c. 3 ½ 2 c.c. 4 ½

Secteur Lachenaie (207, rue Pierre-Laporte) **50 ans et +**

1 c.c. 3 ½ 2 c.c. 4 ½

Secteur La Plaine (10 420, rue Villeneuve et 10 501, rue Des Laurentides) **50 ans et +**

1 c.c. 3 ½ 2 c.c. 4 ½

L'ASSOMPTION 65 ANS ET +

Programme Habitation à loyer modique (HLM)

20, rue du Collège **65 ans et +** (ascenseur) et 285, rue Ste-Anne

1 c.c. 3 ½ 2 c.c. 4 ½

PROGRAMME ACCÈS-LOGIS

SYMPHONIE DU BOISÉ 50 ANS ET +

Secteur La plaine (5700, rue Rodrigue) services de câblodistribution et tirette (surveillance) inclus

Logement subventionné

1 c.c. 3 ½

Logement fixe

1 c.c. 3 ½ (735,00\$) 2 c.c. 4 ½ (835,00\$)

PAVILLON DE L'HARMONIE 65 ANS ET +

Secteur Terrebonne centre-ville (4400, rue d'Angora) service de câblodistribution inclus

Logement subventionné

1 c.c. 3 ½

Logement fixe : câble de base inclus/excluant l'électricité

1 c.c. 3 ½ (690,00\$) 2 c.c. 4 ½ (800,00\$) 2 c.c. handicapé 4 ½ (800,00\$)

Bien vouloir remplir le formulaire « choix de secteurs » qui se trouve en Annexe et le signer



OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LANAUDIÈRE SUD

1309, Boulevard des Seigneurs, suite 101

Terrebonne (Québec) J6W 5B1

④ 450 471-9424 ⓐ infosac@omhls.com ☎ 450 471-9434

GUIDE DU REQUÉRANT

2022 - 03

Dès que vous aurez **COMPLÉTÉ LE FORMULAIRE** et **ASSEMBLÉ TOUTES LES PHOTOCOPIES** des documents requis, vous pourrez faire parvenir le tout en personne, par la poste, par télécopieur ou à notre adresse courriel. Les différents tableaux présentés dans le guide vont vous aideront à remplir le formulaire de demande. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter et il nous fera plaisir de vous aider.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, il faut avoir résidé sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), et ce, pour un minimum de 12 mois au cours des 24 mois qui précèdent la date de votre demande. *Les critères de CMM ne s'appliquent pas pour les personnes expropriées par le gouvernement du Québec, ayant été victimes d'un incendie, ainsi que pour les personnes victimes de violence conjugale et les personnes handicapées.

Être citoyen canadien ou résident permanent;

Être âgé de 18 ans et plus;

Pour les immeubles retraités, il faut être âgé de 50 ou 65 ans, selon les immeubles;

Détenir des biens dont la valeur ne dépasse pas : 60 000 \$;

Avoir des revenus bruts selon les grilles des programmes (page 2 et 3);

Vous devez être en mesure de satisfaire de façon autonome vos besoins essentiels ou fournir la preuve des services reçus. (voir formulaire d'autonomie).

IMPORTANT!

UN FORMULAIRE MAL COMPLÉTÉ ET/OU NON SIGNÉ SERA REFUSÉ.

FOURNIR OBLIGATOIREEMENT LES PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS **REQUIS POUR CHACUN DES MEMBRES DU MÉNAGE**.

POUR LES ADRESSES DE CHAQUE PROGRAMME VOIR LE DOCUMENT CHOIX DE SECTEURS

PROGRAMME D'HABITATION À LOYER MODIQUE (HLM)

COMPOSITION DU MÉNAGE	REVENU MAXIMUM ANNUEL (\$)
1 personne ou un couple	33 500
2 ou 3 personnes sauf couple	37 000
4 ou 5 personnes	46 500
6 ou 7 personnes	58 000

Pour le programme HLM le loyer payé correspond à 25 % du revenu du ménage. Viennent s'y ajouter, des montants forfaitaires pour l'électricité.

D'autres services peuvent vous être facturés.

**LOGEMENT ABORDABLE DU QUÉBEC À LOYER FIXE (LAQ)
FAMILLES ET RETRAITÉS**

COMPOSITION DU MÉNAGE	MINIMUM ANNUEL (\$)	MAXIMUM ANNUEL(\$)
Personne seule	13 000	33 500
2 ou 3 personnes	16 000	37 000
4 ou 5 personnes	19 000	46 500
6 personnes et plus	22 000	58 000

Le prix du loyer pour le programme de logement abordable (LAQ) est d'un montant fixe et non en fonction des revenus. Le service de câblodistribution est fourni (service de base) et l'électricité est incluse. L'assurance habitation est obligatoire. *Le loyer sera moins élevé que le loyer médian du marché.

**ACCÈS LOGIS PAVILLON DE L'HARMONIE
65 ANS ET PLUS**

Le prix du loyer pour le programme du Pavillon de l'harmonie (PH) propose deux possibilités, le logement subventionné et le logement à prix fixe. **Chien interdit, voir règlement d'immeuble.**

L'assurance habitation ainsi que les frais de câblodistribution sont obligatoires. Le stationnement est 5.00\$ par mois.

L'électricité est à la charge du locataire qui doit s'inscrire auprès d'Hydro Québec.

LOGEMENT SUBVENTIONNÉ (PH)

COMPOSITION DU MÉNAGE	REVENU MAXIMUM ANNUEL (\$)
1 personne ou un couple	33 500
2 personnes non couple	37 000

Le logement subventionné : le prix du loyer à verser correspond à 25 % des revenus du ménage.

* Les biens et liquidités ne doivent pas excéder 60 000 \$

LOGEMENT À LOYER FIXE (PH)

3 ½ : 690.00\$ 4 ½ : 800.00\$ 4½ H: 800.00\$

COMPOSITION DU MÉNAGE	REVENU MAXIMUM ANNUEL (\$)
1 personne	aucun
2 personnes ou couple	aucun

Logement fixe : Le prix du loyer est d'un montant fixe et non en fonction des revenus.

CHOIX DE SECTEURS PROPOSÉS

FAMILLE OU PERSONNE SEULE

MASCOUCHE 18 à 64 ans

Programme Habitation à loyer modique (HLM)

- 1260-1270, chemin St-Henri
 - 1 c.c. 3 ½
 - 2 c.c. 4 ½
 - 3 c.c 5 ½
- 2418 et 2420, Croissant d'Auteuil (logements entièrement adaptés aux personnes handicapées)
 - 1 c.c. handicapé 3 ½
 - 3 c.c. handicapé 5 ½

TERREBONNE 18 à 64 ans

Programme Habitation à loyer modique (HLM)

- Secteur Terrebonne centre-ville (360 à 400 rue Langlois, 388 à 462 boul. Terrebonne et 550 - 552 rue de Cloridan)
 - 1 c.c. 3 ½
 - 2 c.c. 4 ½
 - 3 c.c. 5 ½
 - 4 c.c. 6 ½
 - 2 c.c. handicapé 4 ½
- Secteur Côte de Terrebonne (305, Côte de Terrebonne/à la limite de Bois des Fillion)
 - 1 c.c. 3 ½
 - 2 c.c. 4 ½
 - 3 c.c. 5 ½
- Secteur Lachenaie (201, 203, 205, rue Pierre Laporte)
 - 2 c.c. 4 ½
 - 3 c.c. 5 ½

CLIENTÈLE MIXTE (FAMILLE ET AÎNÉ)

TERREBONNE Programme Logement abordable du Québec (LAQ)

- Habitation Marguerite-Lachapelle secteur Centre-ville (422, 428, rue Langlois et 475, 481, 487, rue Chartrand)

*services de câblodistribution et électricité inclus

1 c.c. 3 ½ 2 c.c. 4 ½ 3 c.c. 5 ½ 2 c.c. handicapé 4 ½

634,00\$ 690,00\$ 757,00\$ 657,00\$

RETRAITÉ

CHARLEMAGNE (65 ANS ET +)

Programme Habitation à loyer modique (HLM)

- 155, rue Antonio-Mercier *ascenseur
 - 1 c.c. 3 ½
 - 2 c.c. 4 ½

REPENTIGNY (65 ANS ET +)

Programme Habitation à loyer modique (HLM)

- 533, rue Borduas
 - 1 c.c. 3 ½
 - 2 c.c. 4 ½

LISTE DE CONTRÔLE DE DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

DEMANDEUR PRINCIPAL ET CHAQUE MEMBRE DU MÉNAGE

- Acte de naissance ou passeport valide
- Carte d'assurance maladie avec photo
- Les personnes immigrantes doivent fournir: visa, formule IMM-200 et certificat de citoyenneté

DEMANDEUR PRINCIPAL ET CHAQUE MEMBRE DE 18 ANS ET PLUS

- Copie des 3 premières pages du rapport d'impôt provincial pour l'année précédente
- Copie de l'**avis de cotisation provincial** page 1 et 2 pour l'année précédente.

Preuves de : (s'il y a lieu)

- Revenu de CSST
- Revenu de société de l'assurance automobile (SAAQ)
- Revenu assurance invalidité
- Intérêts de placements dépôt à terme
- Obligations
- REER/FEER/CELI
- Toutes autres preuves de revenus

Prestataire de la sécurité du revenu (aide sociale)

- Lettre de l'aide sociale datée de moins de 30 jours indiquant:
 - *Le montant mensuel actuel
 - *Le statut de ménage
 - *Le nombre d'enfants à charge
 - *Le montant de pension alimentaire reçue
 - *Le type de contrainte à l'emploi

Étudiant pour 18 ans et plus

- Attestation récente de fréquentation scolaire à temps plein
- Bourses d'études et prêts étudiants
- Bulletin scolaire

Enfants à charge

- Preuve du montant de la pension alimentaire (preuve du gouvernement ou entente)
- Copie du jugement de la garde légale des enfants à charge
- Le demandeur doit avoir la garde des enfants au moins 40 % du temps, pour avoir droit à un logement de la catégorie appropriée à sa situation.

LOCATAIRE

- Bail actuel ou preuve de résidence des 12 mois au cours des 24 mois qui précèdent la date de votre demande

CHAMBREUR OU SANS BAIL

- Attestation de résidence complétée par un avocat, notaire, travailleur social, gérant de banque ou de Caisse Populaire, fonctionnaire provincial, fédéral ou municipal agissant à ce titre

PROPRIÉTAIRE D'IMMEUBLE

- Comptes de taxes municipales et scolaires
- Contrat de remboursement d'hypothèque
- Propriété vendue au cours des deux dernières années
- Contrat de vente notarié

PREUVES DES AUTRES BIENS

- | | | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Voiture | <input type="checkbox"/> Roulotte | <input type="checkbox"/> Certificat(s) d'immatriculation | <input type="checkbox"/> Autres biens |
| <input type="checkbox"/> Bateau | <input type="checkbox"/> Moto | <input type="checkbox"/> Chalet | |

ATTESTATION MÉDICALE

Si vous devez habiter un premier étage pour cause médicale ou avoir une chambre supplémentaire à cause de votre état de santé, faire remplir un formulaire d'attestation par votre médecin spécialiste. Informez-vous après de l'OMH de Lanaudière Sud pour obtenir un formulaire vierge.

VICTIME DE VIOLENCE CONJUGALE

- Attestation de résidence de la maison d'hébergement
- Rapport de police

FAIRE LES PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS POUR L'OUVERTURE DE VOTRE DOSSIER

IMPORTANT

Nous vous demandons de bien vouloir nous aviser de tout changement qui pourrait survenir au cours de l'année (adresse, numéro de téléphone, composition de ménage, revenus, etc.) Afin que nous puissions vous rejoindre pour vous offrir un logement advenant le cas où un logement se libère.

Il est de votre responsabilité de garder votre dossier à jour.

*L'attribution des logements se fait par avis écrit. À la suite de la réception de l'avis, vous avez sept (7) jours pour informer l'OMHLS ou le Pavillon de l'harmonie de votre acceptation ou de votre refus. Passé ce délai, votre nom sera rayé pour un an (1) de la liste d'admissibilité et nous offrirons le logement au ménage suivant inscrit sur la liste d'attente.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

L'ÉTUDE DE LA DEMANDE

Si la demande n'est pas complète : Nous vous appellerons ou, une lettre vous sera envoyée pour vous aviser des documents manquants pour compléter votre demande.

Si la demande est complète : Votre dossier sera inscrit au registre des demandes de logements à loyer modique (HLM). Dans un délai de 30 jours, l'Office vous informera par écrit votre inscription au registre.

COMITÉ DE SÉLECTION

Une fois l'inscription faite au registre, votre dossier sera alors évalué, pondéré et soumis au Comité de sélection et au Conseil d'administration. L'Office informera par écrit le requérant, de son statut et de ses rangs sur la liste d'attente.

(Les rangs sont sujet à changement sans préavis après chaque comité de sélection selon les demandes de transfert, les demandes prioritaires ou les nouvelles demandes. Vous pouvez descendre ou monter en fonction des demandes et de la date d'ancienneté).

Exemples de changement de rang:

- Une personne habite seule dans un logement HLM, de 3 chambres à coucher (3cc), elle aura un rang prioritaire devant chaque personne inscrite pour un logement de 1 chambre à coucher.
- Un nouveau requérant s'inscrit et a un pointage plus élevé car son revenu est très bas.
- Un locataire est en perte d'autonomie ou de mobilité et doit déménager pour avoir accès à son logement, il devient prioritaire et aura un rang devant les autres requérants.
- Un requérant ajoute des choix de secteurs à la demande qu'il a fait depuis longtemps.

Pointage : Le pointage est calculé en fonction du revenu, de l'ancienneté ou du nombre d'enfants mineurs.

Le rang change aux 3 mois à la date du comité de sélection, il est inutile d'appeler à tous les mois.

LE DÉLAI D'ATTENTE

Le délai d'attente pour l'obtention d'un logement varie de quelques mois à quelques années. Cet écart provient de plusieurs facteurs dont le nombre de personnes déjà en attente, la catégorie de logement, le rang sur la liste, le nombre de logements disponibles, le secteur choisi etc.

ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT

Lorsque vous serez au début de la liste d'attente et que nous aurons un logement qui correspond à vos critères, nous communiquerons avec vous pour vous offrir un logement.

VISITE ET OFFRE DE LOGEMENT

Une visite du logement aura lieu et vous aurez 7 jours pour accepter ou refuser l'offre.

Attention : Selon l'article 51 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique : « Si un demandeur refuse un logement qui lui est offert dans un des secteurs qu'il (elle) a choisi, sa demande est radiée pour une période d'un an à compter de la date à laquelle le demandeur a refusé de louer le logement offert, à l'exception des situations prévues à l'article 52 du Règlement précité ».

LE RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE

Une lettre vous sera envoyée chaque année en septembre afin de vous demander de produire vos documents pour le renouvellement. À défaut de les produire dans les délais prescrits, votre demande sera annulée.

ACCÈS LOGIS SYMPHONIE DU BOISÉ(SDB) 50 ANS ET PLUS

Les frais suivants sont obligatoires tel que la câblodistribution ainsi que le service de surveillance (la tirette). L'assurance habitation est obligatoire. L'électricité est à la charge du locataire et il doit s'inscrire auprès d'Hydro-Québec.

LOGEMENT SUBVENTIONNÉ (SDB)	
COMPOSITION DU MÉNAGE	REVENU MAXIMUM ANNUEL (\$)
1 personne ou un couple	33 500
2 personnes et plus	37 000
Le logement subventionné : Le loyer versé correspond à 25 % du revenu total du ménage.	
* Les biens en liquidités ne doivent pas excéder 60 000 \$	
LOGEMENT À LOYER FIXE (SDB)	
3 ½ : 735.00\$	4 ½ : 835.00\$
COMPOSITION DU MÉNAGE	REVENU ANNUEL MAXIMUM (\$)
1 personne ou un couple	36 000
2 personnes et plus	50 000
Logement fixe : Le prix du loyer est d'un montant fixe et non en fonction des revenus.	
*Les biens et liquidités ne doivent pas excéder 60 000\$	

CHARTE DE L'ATTRIBUTION DE LOGEMENT

CHARLEMAGNE, MASCOUCHE, REPENTIGNY, TERREBONNE, L'ASSOMPTION LOGEMENTS HLM ET SUBVENTIONNÉS SEULEMENT

FAMILLE (Chef de ménage moins de 65 ans)		RETRAITÉ (50 ans OU 65 ans et plus *selon secteur)	
Logement	Ménage	Logement	Ménage
3 ½	1 personne seule ou un couple	3 ½	1 personne seule ou un couple
4 ½	Famille avec un enfant		
5 ½	Famille avec 2 enfants		Couple ayant un besoin médical/ deux membres de la même famille
6 ½	Famille avec 3 enfants *Terrebonne seulement		